



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Conseil Municipal du 13 février 2025

Direction des Finances

EXERCICE 2025 – BUDGET PRIMITIF (ANNEXE)

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette réglementation prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif est voté par nature et présenté suivant l'instruction comptable et budgétaire M57.

Le budget primitif est l'acte juridique qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile. Il respecte les principes budgétaires. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

L'élaboration du budget primitif 2025 a été réalisée sur les bases du rapport d'orientations budgétaires, présenté devant l'assemblée délibérante dans sa séance du 12 décembre 2024. Il s'inscrit cependant dans un contexte de crise politique et budgétaire.

Face à l'incertitude quant aux futures décisions gouvernementales et à leur impact sur les budgets communaux, il convient de rester vigilant et de continuer à maintenir une gestion financière rigoureuse pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de la commune.

L'inflation généralisée ces deux dernières années continue d'impacter la totalité des actions municipales. Pour faire face aux dépenses, la Ville poursuit un effort de sobriété qui va au-delà du seul plan de mesures d'économies d'énergie dans nos bâtiments et traverse l'ensemble de ses orientations budgétaires.

En 2025, La Ville maintiendra à nouveau l'engagement de faire face à ses dépenses sans recourir à l'augmentation des taux de fiscalité, en privilégiant avant tout les mesures d'économies internes et structurelles. Chaque économie possible sera mobilisée de manière responsable pour maintenir la dépense et l'action utile au service des habitants.

Comme exposé lors du débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2025 s'articule autour des grandes orientations : maîtriser les dépenses, maintien des taux de la fiscalité, consolidation des épargnes, poursuite du programme d'investissement et amélioration du cadre de vie.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 33.6 M€, dont :

- Section de fonctionnement : 21.5 M€
- Section d'investissement : 12.1 M€

I. VUE D'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS 2025

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Vote du BP (<i>Proposition</i>)	21 470 000 €	19 733 397 €
Résultat reporté	- €	1 736 603 €
Total	21 470 000 €	21 470 000 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Vote du BP (<i>Proposition</i>)	8 669 785 €	10 065 100 €
Reste à Réaliser	1 893 288 €	2 062 865 €
Résultat reporté	1 564 892 €	- €
Total	12 127 965 €	12 127 965 €

Total Budget 2025	33 597 965 €	33 597 965 €
-------------------	--------------	--------------

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité.

La section de fonctionnement s'élève à 21.5 M€ en dépenses et en recettes, en augmentation de 7.51 % par rapport au budget primitif 2024, répartie comme suit :

a. Recettes de fonctionnement

Pour les recettes de fonctionnement, il s'agit principalement des postes suivants :

- Produits des services, (*cantine, centre de loisirs, manifestations culturelles...*)
- Produits des taxes et subventions, (*DPV, prestation de service CAF...*)
- Dotations et participations de l'Etat (*DG, DSU, FSRIF*),
- Produits de gestion courante (*redevances, loyers et remboursement d'assurance*)
- Et la reprise du résultat de clôture N-1

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 21 470 000 €, se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	Budget 2024 (Pour mémoire)	BP 2025 (Proposition)
013	Atténuations de charges	73 751 €	80 000 €
70	Produits des services	1 274 830 €	1 400 000 €
73	Impôts et taxes	12 685 705 €	12 906 397 €
74	Dotations, subventions et participations	4 814 460 €	4 950 000 €
75	Autres produits de gestion courante	300 000 €	365 000 €
Total Recettes de Gestion Courante		19 148 746 €	19 701 397 €
78	Reprise sur amortissements et Provisions	20 000 €	20 000 €
Total Recettes Réelles (a)		19 168 746 €	19 721 397 €
042	Opération d'ordre	- €	12 000 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	878 054 €	1 736 603 €
Total Recettes Opérations d'Ordres (b)		878 054 €	1 748 603 €
Total Recettes de Fonctionnement (a+b)		20 046 800 €	21 470 000 €

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2024 sur lesquelles sont appliquées les évolutions suivantes :

- Produit fiscal : + 1.5% compte tenu de l'estimation de cet indice de revalorisation des bases dans le cadre de la loi de finances 2025,
- Fiscalité indirecte stable dans sa globalité avec une hausse estimée à 51 000 € (composée des Attributions de Compensation, du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France, de la taxe sur l'électricité, de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures et des droits de mutation),
- Revalorisation annuelle des tarifs des services, dans une approche toujours particulièrement contenue pour les usagers des services publics.
- **Au chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » :**

Recettes liées à la participation des usagers des services suivants :

- Service jeunesse : Restauration scolaire, centre de loisirs, garderie, ALJ...
- Police municipale : Forfait Post Stationnement, parking et horodateurs,
- Culture : visite Château-musée, abonnement bibliothèque, ticket spectacles, manifestations culturelles...

On retrouve également dans ce chapitre, les recettes liées aux **conventions de mutualisation** avec la CCPN et le CCAS

- **Au chapitre 73 « Impôts et taxes » :**

Il est tenu compte de l'évolution des bases d'imposition directe de la taxe d'habitation (résidence secondaire et logement vacant), taxe foncière bâtie et non bâtie, comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, due à une augmentation mécanique des bases fiscales. (*Montant estimé sur la base des réalisations 2024*) (cf. chapitre b. page 5)

- **Au chapitre 74 « Dotations et participations » :**

Inscription des dotations liées à :

- Attribution de compensation
- Dotation Globale de Fonctionnement
- Dotation de Solidarité Urbaine
- Dotation Politique de la Ville
- Fonds de Solidarité Ile-de-France

Inscription des subventions liées à :

- Des prestations de service de la CAF de Seine-et-Marne pour les services jeunesse, scolaire et périscolaire,
- Des financements de poste de chargé de projet et de contrat aidés (Programme action cœur de ville, contrat local de santé mentale, adultes relais, contrat PEC...)
- Des subventions liées aux différentes actions (culturelles, journée solidarité, éco-citoyenneté, prévention...)

- **Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » :**

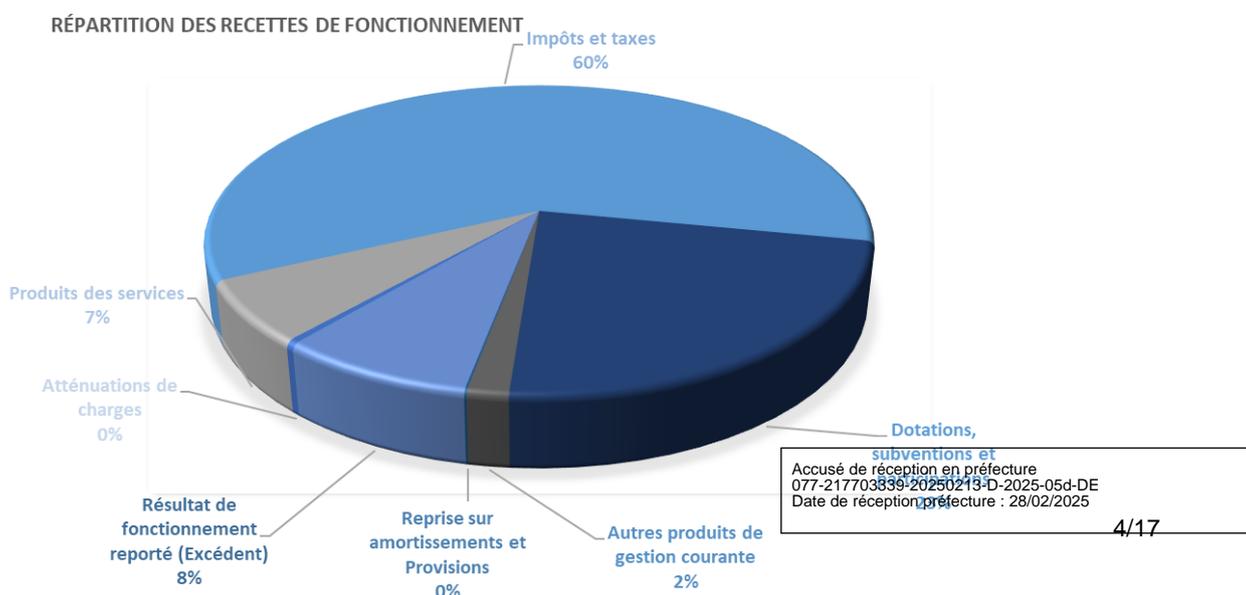
- Encaissement des loyers et charges issue du parc immobilier de la ville. (Appartements, commerces)

- **Au chapitre 78 « Reprise sur amortissement et provisions » :**

- Inscription des crédits pour la provision des créances douteuses.

- **Au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » :**

- Inscription du résultat de clôture 2024 : 1 516 646.75 €
 - Inscription du résultat de clôture de la section de fonctionnement de la caisse des écoles suite à sa dissolution : 219 956.26 €
- Total résultat : 1 736 603 €



b. Fiscalité

Pour l'année 2025, la commune propose de maintenir les taux des trois taxes ci-dessous.

Taxes	Taux voté	Taux moyen de la strate (national 2022)
Taxe d'Habitation (Hors résidences principales et locaux vacants)	17,95%	17,57%
Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Soit TFPB 2022 (28,87 %) majorée du taux Départemental 2022</i>	46,87%	40,31%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,28%	53,33%

Les produits attendus :

Taxes	Impôts locaux 2024		Impôts locaux prévisionnels 2025	
	Produits	En euros/hab (13 1338 hab)	Produits	En euros/hab (13 266 hab)
Taxe d'Habitation (Hors résidences principales et locaux vacants)	186 622 €	14,24 €	195 953 €	14,77 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 794 740 €	594,61 €	8 184 477 €	616,95 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29 856 €	2,28 €	31 349 €	2,36 €

Comme pour chaque exercice budgétaire, le produit définitif des impositions locales sera transmis par les services fiscaux en cours d'année et fera l'objet d'éventuels réajustements par décision modificative.

c. Dépenses de fonctionnement

Pour les dépenses de fonctionnement, il s'agit principalement des postes suivants :

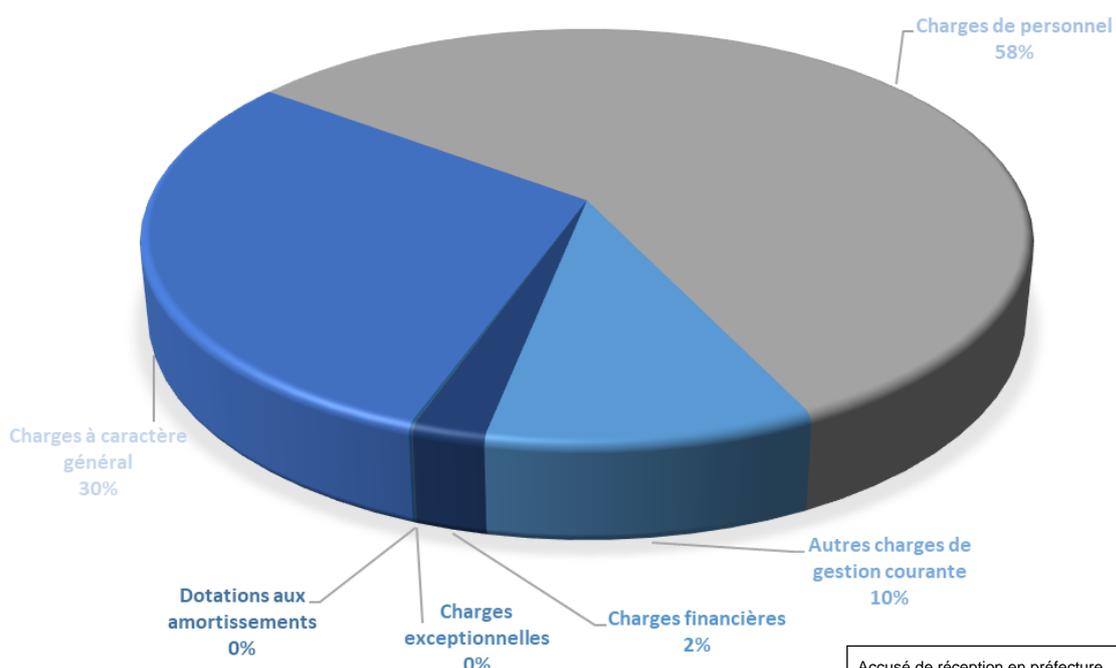
- Charges de personnel,
- Achats de matières et fournitures,
- Charges de gestion courante (fluide, contrat de maintenance et d'entretien, assurance, téléphone...)
- Prestations de services,
- Charges financières.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 21 470 000 €, sont réparties entre les opérations réelles pour 18 838 505 €, les opérations d'ordre (principalement dotation aux amortissements) pour 601 600 € et le virement à la section d'investissement pour 2 029 895 €.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	Budget 2024 (Pour mémoire)	BP 2025 (Proposition)
011	Charges à caractère général	5 742 620 €	5 582 000 €
012	Charges de personnel	10 608 740 €	10 865 000 €
65	Autres charges de gestion courante	1 983 065 €	1 934 755 €
Total Dépenses de Gestion Courante		18 334 425 €	18 381 755 €
66	Charges financières	543 000 €	431 750 €
67	Charges exceptionnelles	7 500 €	5 000 €
68	Dotations aux amortissements	20 000 €	20 000 €
Total Dépenses Réelles (a)		18 904 925 €	18 838 505 €
042	Opération d'ordre	584 000 €	601 600 €
023	Virement à la section d'investissement	557 875 €	2 029 895 €
Total Dépenses Opérations d'Ordres (b)		1 141 875 €	2 631 495 €
Total Dépenses de Fonctionnement (a+b)		20 046 800 €	21 470 000 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS OPÉRATION D'ORDRE)



Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Ce chapitre regroupe les achats courants, le recours aux services et prestataires extérieurs, les impôts et taxes que la collectivité doit assumer.

La persistance de l'inflation se traduit par le maintien d'inscriptions budgétaires significatifs notamment sur les achats de matières premières, les denrées alimentaires, les contrats de prestation ainsi que les cotisations d'assurance.

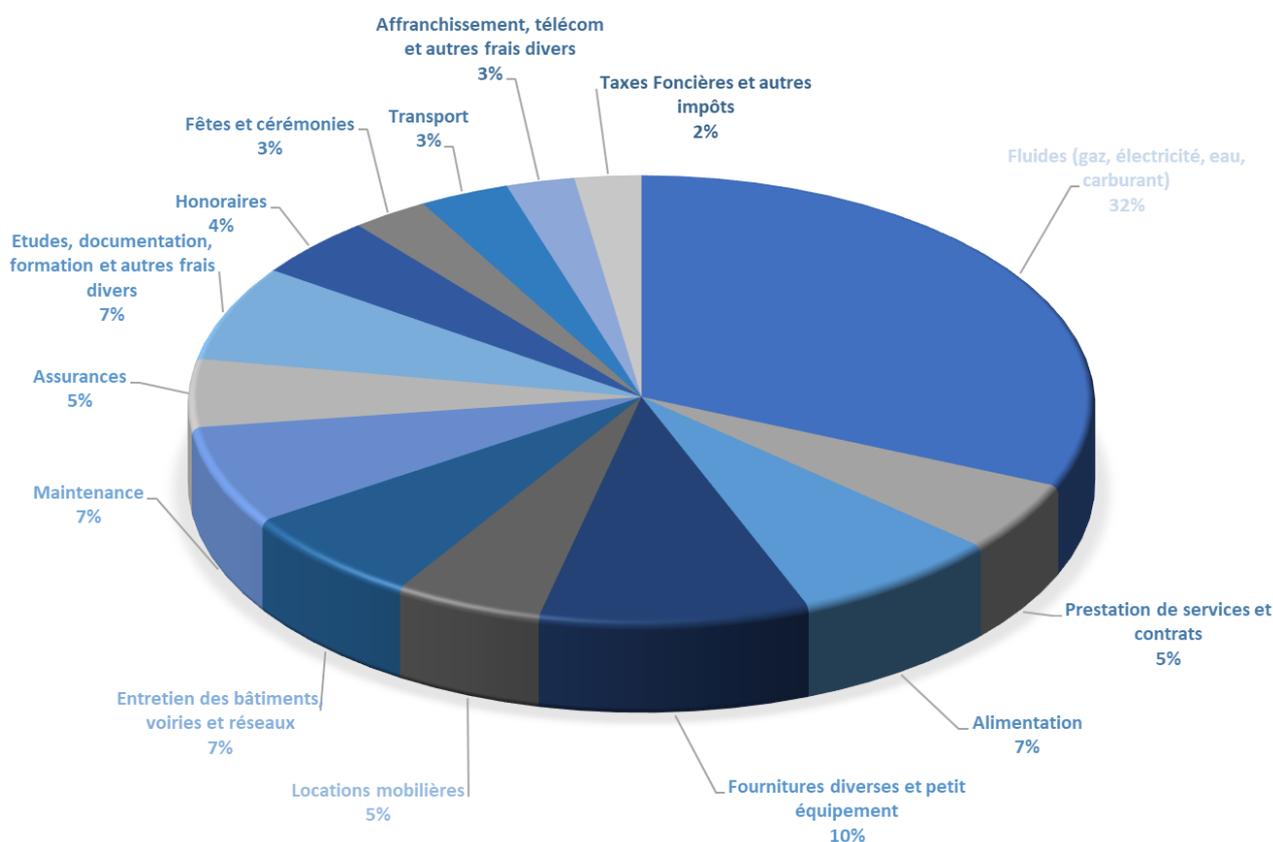
Malgré cela, les charges à caractère général diminuent de 2.80%. Les investissements réalisés par la collectivité, notamment dans la transition énergétique pour des économies d'énergie, et la mise en place d'un plan d'optimisation et de sobriété, permette de diminuer les charges de 160 000 €.

De plus, dans un contexte plus favorable, une diminution du prix de l'électricité est attendue en 2025.

Dans ce contexte, la collectivité respecte la maîtrise des charges à caractère général :

Budget Primitif	2022	2023	2024	2025
Voté	4 861 478,00 €	5 842 621,00 €	5 742 620,00 €	5 582 000,00 €
Réalisé	4 242 466,52 €	4 925 941,22 €	5 054 156,88 €	
% Réalisé	87%	84%	88%	

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - DÉTAILS CHAPITRE 011



Les charges de personnel (chapitre 012) :

Masse salariale 2025

Rémunérations	Titulaires	Contractuels droit public	Contractuels droit privé	Personnel Extérieur	Total
Traitement Brut + NBI	3 617 097 €	1 995 264 €	163 813 €	31 905 €	5 808 078 €
Sup. Familial	35 493 €	35 952 €	- €	- €	71 445 €
Régime Indemnitaires	640 653 €	377 440 €	- €	- €	1 018 093 €
Heures Supplémentaires	64 129 €	25 310 €	4 248 €	- €	93 687 €
Prime exceptionnelle	268 306 €	151 953 €	- €	- €	420 259 €
Indemnités	49 870 €	8 848 €	- €	42 575 €	101 293 €
Congés Payés	2 350 €	4 628 €	- €	- €	6 978 €
Total Rémunérations (a)	4 677 897 €	2 599 395 €	168 061 €	74 480 €	7 519 832 €
Charges Sociales	URSSAF (Mobilité, Fnal, Urssaf, Pole emploi, ATIACL,...)	Centre de Gestion et CNFPT	Caisses de retraites (CNRACL, IRCANTEC, RAFF...)	Assurance, médecine du travail...	Total
Total Cotisations (b)	1 619 803 €	116 855 €	1 452 225 €	156 155 €	3 345 038 €
Total Masse Salariale (a+b)	6 297 700 €	2 716 250 €	1 620 285 €	230 635 €	10 864 870 €

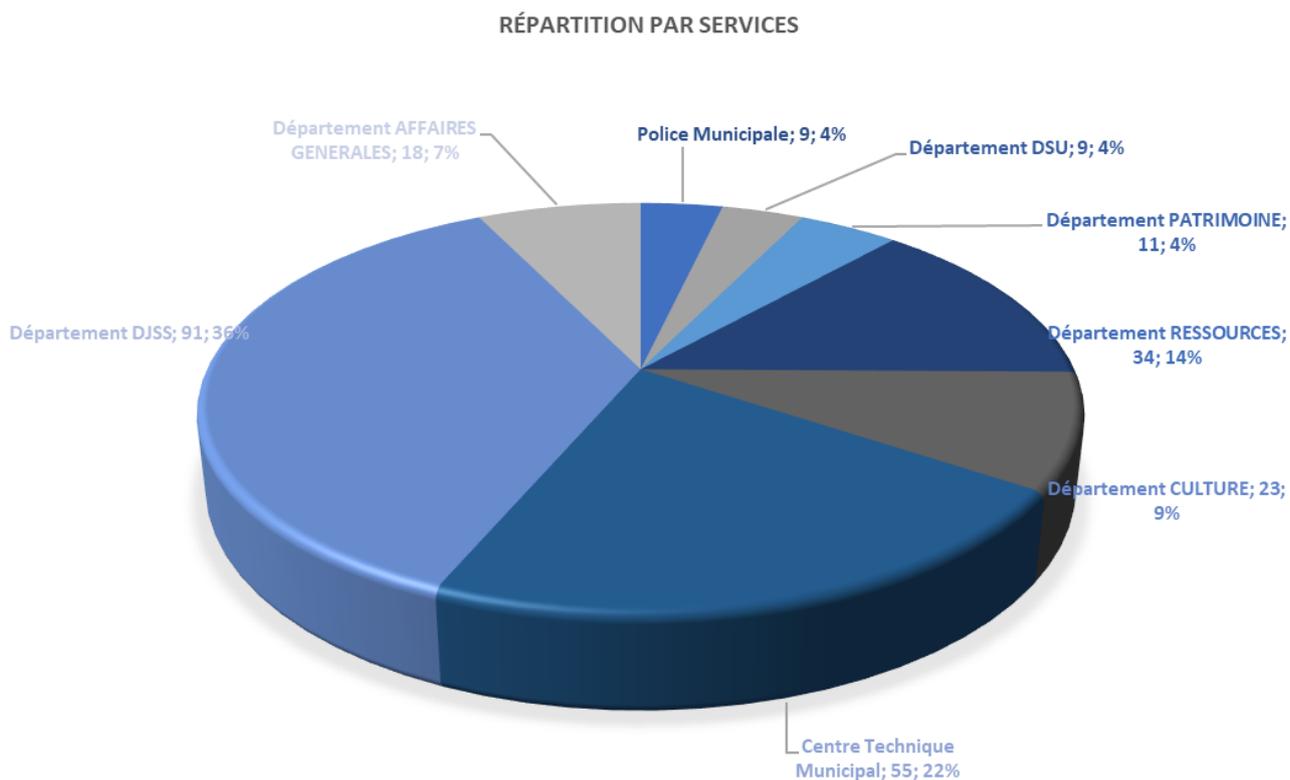
Pour information, les emplois inscrits au budget de la ville au 01 janvier 2025 sont de 250 agents contre 248 au 01/01/2024. On distingue d'une part les emplois permanents correspondant au tableau des effectifs de la collectivité et d'autre part les emplois non-permanents qui permettent de faire face à un besoin occasionnel (Apprenti, emploi aidé...).

Effectifs au 01 janvier 2025	Titulaires	Contractuels	Total emplois
Emplois Permanents	156	94	250
Emplois Non Permanents (Contrats Aidés)	-	6	6
Total Emplois	156	100	256

Les prévisions des charges de personnel connaissent une augmentation de 2.41 %, soit 256 137 € pour tenir compte des facteurs d'évolution suivants :

- **Augmentation des charges sociales : (150 000 €)**
 - Taux CNRACL : + 4 points soit +12.63 %
 - Plafond sécurité sociale +1.6 %
 - Valeur du SMIC au 01/11/2024 estimé à +2%
- Prévion des évolutions des carrières des agents de la collectivité : (68 480 €)
- Renforcement du plan de formation : (30 000 €)
- Mise en place de la participation à la protection sociale complémentaire « prévoyance » : (7 650 €)

Une somme de 15 000 € est inscrite au chapitre 012 permettant la mise en œuvre de la politique sociale de la commune envers les agents (chèques cadeaux et remboursements garde d'enfants).

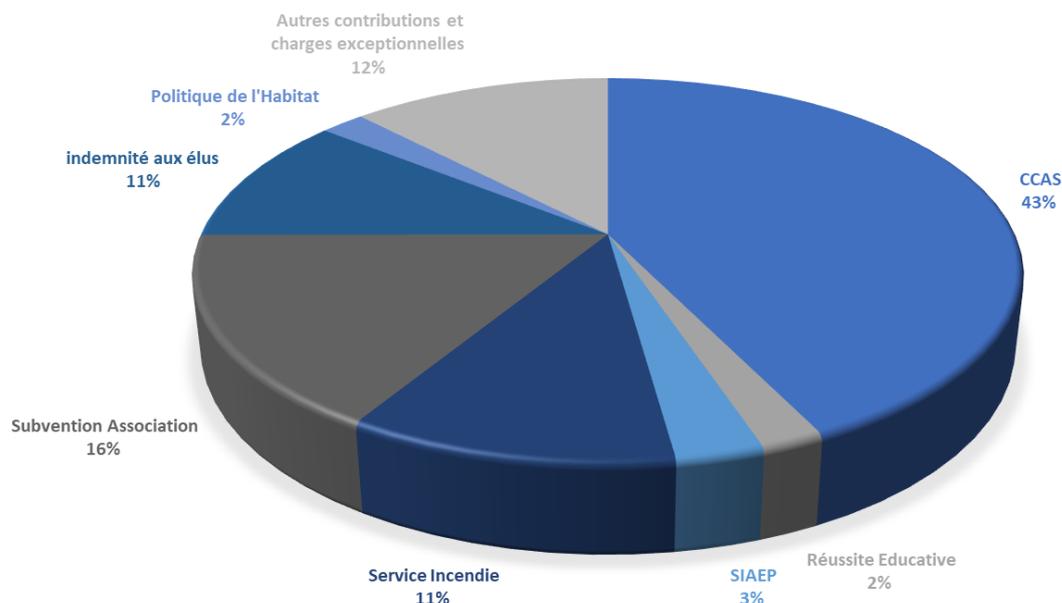


Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Regroupent les contributions obligatoires, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), aux associations, le financement pour le permis citoyen, les frais de scolarité, la carte Imagine'R et les indemnités et cotisations des élus.

On retrouve également dans ce chapitre la contribution au SDIS (210 690 €)

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS VERSÉES - CHAP.65



Les charges financières (chapitre 66) :

Inscription des crédits pour le remboursement des intérêts de la dette à hauteur de 431 750 €. (Hors nouvel emprunt inscrit au BP 2025)

Le taux du livret A sera désormais fixé à 2.4% au 01/02/2025. L'impact sur le budget est de l'ordre d'une diminution des intérêts de 13 250 € pour l'exercice 2025.

La ville dispose de 5 emprunts indexés à taux variable sur des taux Livret A et Euribor. Les taux du livret A et les taux Euribor continuent à reculer sous l'effet de la poursuite des baisses des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne.

Les opérations d'ordre :

Chapitre 042 : Montant des amortissements de l'état d'actif de la commune.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

- Montant de l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement pour le financement des opérations d'investissement. (cf. chap. III page 11)

III. Autofinancement

L'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la collectivité et dont celle-ci pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

L'autofinancement dégagé en 2025 se décompose comme suit :

	BP 2023	BP 2024	BP 2025
1 Dotations aux Amortissements	561 520 €	584 000 €	601 600 €
2 Virement à la section d'Investissement	1 548 614 €	557 875 €	2 029 895 €
3 Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'année N-1 à la section d'investissement (1068)	3 328 500 €	2 292 808 €	1 395 315 €
	5 438 634 €	3 434 683 €	4 026 810 €

1 - Dotations aux amortissements : Somme des annuités des biens amortis de l'inventaire de la commune.

2 - Virement à la section d'investissement : Somme transférée de la section de fonctionnement calculée comme suit :

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de fonctionnement 2025	18 838 505 €	19 721 397 €
Opérations d'ordre de fonctionnement 2025	601 600 €	1 748 603 €
Virement à la section d'investissement	2 029 895 €	
Budget total	21 470 000 €	21 470 000 €

3 - Affectation du résultat : Somme affectée en section d'investissement prélevée sur l'excédent de fonctionnement N-1 (*couvre uniquement le résultat d'investissement déficitaire N-1*)

IV. Section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 12 127 965 € en dépenses et en recettes, en augmentation de 10.27 % par rapport au budget primitif 2024 et est répartie comme suit :

a. Recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- L'affectation du résultat de l'année N-1,
- Les recettes propres (subventions, dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA, ...),
- Le produit des cessions,
- L'emprunt.

Ces recettes s'établissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget 2024 (pour mémoire)			Budget 2025 (proposition)	
		RAR 2023	Inscriptions nouvelles BP	Total Budget + DM	RAR 2024	Inscriptions nouvelles
10	Dotations, fonds divers et réserves		650 000 €	650 000 €		446 000 €
1068	Affectation du résultat de fonctionnement		2 292 808 €	2 292 808 €		1 395 315 €
024	Produits des cessions		827 000 €	827 000 €		552 500 €
13	Subventions d'investissement	1 032 024 €	2 827 292 €	3 859 316 €	1 362 865 €	2 719 831 €
16	Emprunts et dettes assimilées (caution)		2 002 000 €	2 002 000 €	700 000 €	2 005 000 €
Total Recettes Réelles		1 032 024 €	8 599 101 €	9 631 125 €	2 062 865 €	7 118 646 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €		64 959 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	557 875 €	557 875 €		2 029 895 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	- €	559 000 €	559 000 €		601 600 €
041	Opération patrimoniales	- €	250 000 €	250 000 €		250 000 €
Total Recettes Opération d'Ordre			1 366 875 €	1 366 875 €		2 946 454 €
Reste à Réaliser					2 062 865 €	- €
Total Recettes d'investissement		1 032 024 €	9 965 976 €	10 998 000 €	2 062 865 €	10 065 100 €
			10 998 000 €			12 127 965 €

Informations complémentaires :

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001) :

Inscription du résultat de clôture de la section d'investissement de la caisse des écoles suite à sa dissolution.

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :

- Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée,
- La Taxe d'Aménagement

Affectation du résultat de fonctionnement (chapitre 1068) :

Correspond au besoin de financement des investissements. Une partie de l'excédent de fonctionnement est affectée aux recettes d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement N-1 et les restes à réaliser.

Subventions d'investissement (chapitre 13) :

Les recettes sont liées aux différentes demandes de subvention pour les projets d'investissement. Les différents dispositifs de l'Etat, de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne sont systématiquement sollicités chaque année.

D'autres financeurs peuvent également intervenir tels que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), l'ANS (Agence National du Sport), FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)...

Emprunt (chapitre 16) :

La collectivité a inscrit un emprunt d'équilibre à hauteur de 2 000 000 € pour la réalisation des opérations d'investissement. Cet emprunt sera mobilisé en fonction de la réalisation du programme d'investissement.

Produits des cessions (chapitre 024) :

Produits de vente immobilière (Foyer Dumée : 550 000 €)

b. Dépenses d'investissement

Celles-ci se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (1 385 680 €), du programme d'investissement et des immobilisations incorporelles, corporelles et en cours (7 022 105 €).

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget 2024 (pour mémoire)			Budget 2025 (proposition)	
		RAR 2023	Inscriptions nouvelles BP	Total Budget + DM	RAR 2024	Inscriptions nouvelles
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	1 393 120 €	1 393 120 €	- €	1 390 682 €
20	Immobilisations Incorporelles	124 822 €	209 810 €	334 632 €	64 931 €	239 797 €
204	Subvention d'équipements versées	771 €	219 665 €	220 436 €	2 000 €	234 565 €
21	Immobilisations Corporelles	933 338 €	3 797 477 €	4 730 815 €	980 435 €	5 389 733 €
23	Immobilisations en cours	259 634 €	1 803 096 €	2 062 730 €	845 922 €	1 153 008 €
Total Dépenses Réelles		1 318 565 €	7 423 168 €	8 741 733 €	1 893 288 €	8 407 785 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement (Déficit)		2 006 267 €	2 006 267 €		1 564 892 €
040	Opération d'ordre					12 000 €
041	Opération patrimoniales		250 000 €	250 000 €		250 000 €
Total Dépenses Opération d'Ordre		- €	2 256 267 €	2 256 267 €	- €	1 826 892 €
Reste à Réaliser					1 893 288 €	
Total Dépenses d'investissement		1 318 565 €	9 679 435 €	10 998 000 €	1 893 288 €	10 234 677 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20250213-D-2025-054-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2025

Le programme d'investissement

Sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

❖ **Axe Transition Ecologique : (3 266 390 €)**

- Création de piste cyclable (*Avenue de Lyon, Avenue Jean Moulin et Rue des Hauteurs du Loing*) : 1 290 500 €
- Programme de rénovation énergétique de l'éclairage public : 945 000 €
- Rénovation énergétique de la toiture de la Scène du Loing : 640 890 €
- Confortement du talus de la rue de la Grande Montagne : 360 000 €
- Démarrage des études pour la rénovation énergétique de la toiture du gymnase de Cherelles : 30 000 €

❖ **Axe Programme Cœur de Ville : (560 000 €)**

Pour les travaux :

- Poursuite de la réhabilitation d'un local commercial en restaurant : 120 000 €
- Aménagement de la terrasse des Moulins : 240 000 €

Pour les participations et financements :

- Participation au financement des travaux de rénovation du cinéma : 150 000 €

Pour les études :

- Etude Pré-Opérationnelle place de la République : 50 000 €

❖ **Axe Patrimoine bâti : (992 000 €)**

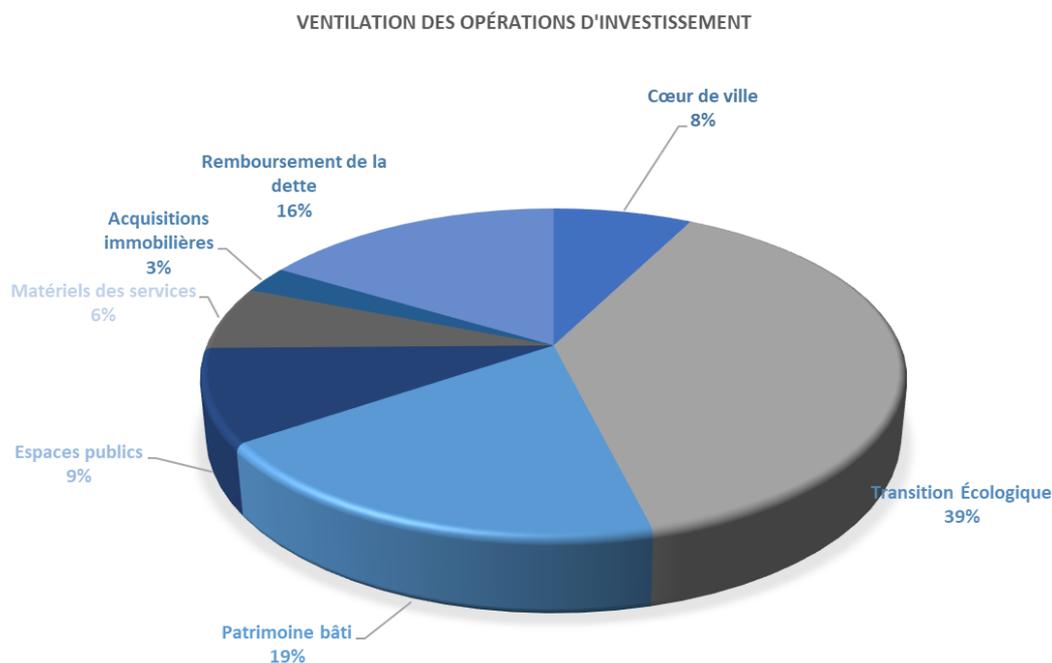
- La seconde phase du programme de restauration de l'église Saint Jean Baptiste, maîtrise d'œuvre et travaux (Démarrage Tranche optionnelle 2) : 792 000 €
- Rénovation du centre socio-culturel suite aux sinistres des violences urbaines : 200 000 €

❖ **Axe Espace public : (268 500 €)**

- Poursuite des travaux de réfection de la rue des hauteurs du Loing : 108 500 €
- L'aménagement d'un nouveau city stade au Mont Saint Martin : 100 000 €
- L'extension de la vidéoprotection : 60 000 €

❖ **Pour l'aménagement foncier :**

- Prévision pour acquisition de réserve foncière et études : 210 000 €



V. Les épargnes

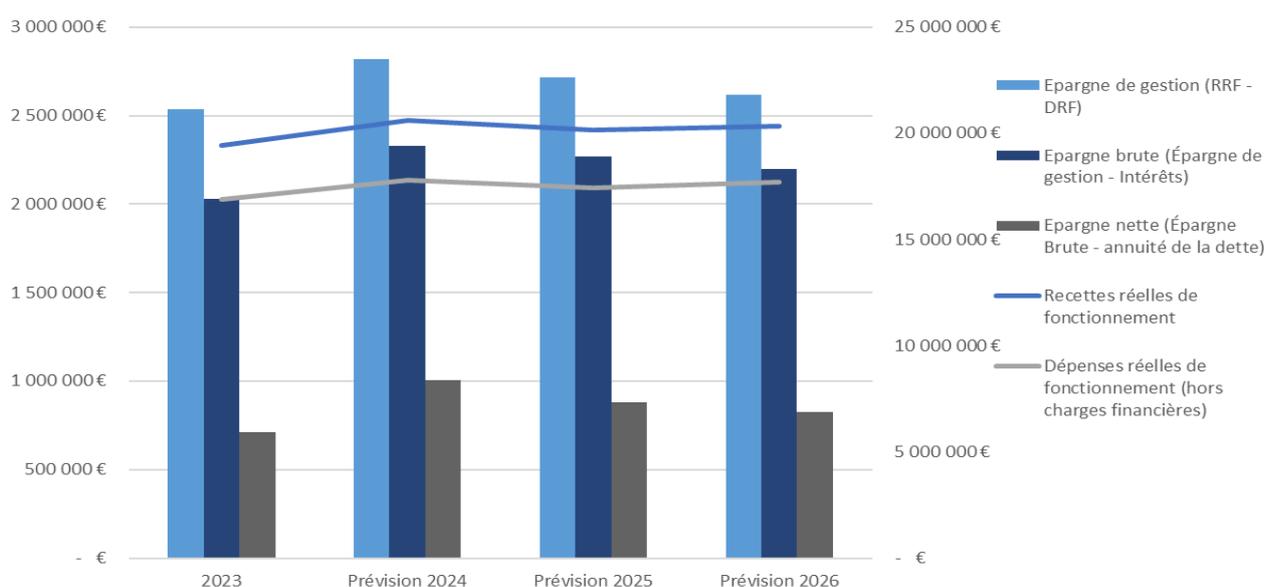
Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de « santé » financière de la collectivité :

Épargnes / Exercices	2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
Recettes réelles de fonctionnement	19 411 386 €	20 595 073 €	20 151 479 €	20 321 528 €
Dépenses réelles de fonctionnement (<i>hors charges financières</i>)	16 873 870 €	17 775 391 €	17 438 740 €	17 704 929 €
Epargne de gestion (RRF - DRF)	2 537 516 €	2 819 682 €	2 712 739 €	2 616 599 €
Charges Financières (intérêts de la dette)	510 651 €	488 657 €	445 000 €	416 460 €
Taux d'épargne de gestion (en %)	13,07%	13,69%	13,46%	12,88%
Epargne brute (Épargne de gestion - Intérêts)	2 026 865 €	2 331 025 €	2 267 739 €	2 200 139 €
Taux d'épargne brute (en %)	10,44%	11,32%	11,25%	10,83%
Remboursement de la dette	1 314 955 €	1 324 191 €	1 385 682 €	1 373 587 €
Epargne nette (Épargne Brute - annuité de la dette)	711 910 €	1 006 834 €	882 057 €	826 552 €
Taux d'épargne nette (en %)	3,67%	4,89%	4,38%	4,07%

Le seuil de vigilance est fixé à 10% et le seuil d'alerte à 7% pour l'épargne brute.

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20250213-D-2025-05d-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2025

Evolution des épargnes 2023-2026



VI. La gestion de la dette

a. Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement exprime en théorie le nombre d'années nécessaire pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

Ratio hors nouvel emprunt :

Indicateur de Gestion	2023	2024	Prévision 2025	Prévision 2026
Encours de la dette (au 01/01/N)	15 138 087 €	13 822 889 €	12 599 239 €	11 964 515 €
Ratio de désendettement (en année)	7,47	5,93	5,56	5,44

b. Le ratio d'endettement

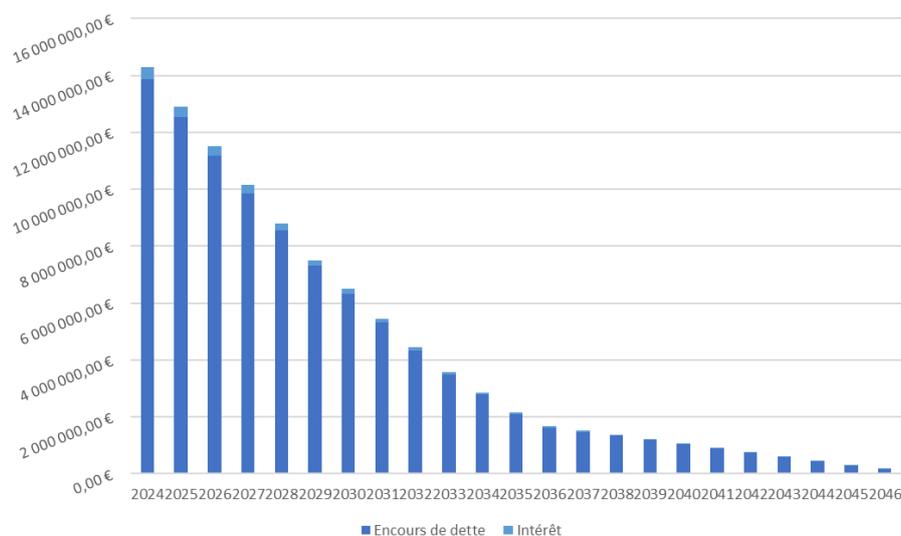
Le ratio d'endettement permet d'apprécier le poids de la dette par rapport aux produits réels perçus par la collectivité sur un exercice. Il permet d'apprécier la durée de remboursement de la dette à un instant t par affectation totale des recettes de fonctionnement.

Encours total de la dette au 31-12-2024 / Recettes Réelles de Fonctionnement : **0.61**
 $12\,599\,239\,€ / 20\,595\,073\,€ = 0.61$ (simulation à 0.71 en tenant compte de la mobilisation d'un emprunt à hauteur de 2 000 000 €)

Positionnement :

- Seuil d'alerte > 1.14
- Seuil de criticité >1.51

c. Profil d'extinction de la dette



VII. Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de **7.5%** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du CGCT). Le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors des séances.

VIII. Conclusion et vote

Le budget prévisionnel 2025 s'inscrit dans un contexte national de redressement des finances publiques qui impactera le budget de la ville.

L'enjeu essentiel de 2025 sera de préserver autant que possible la marge d'autofinancement tout en menant à bien le programme d'investissement. Dès lors, la préservation des niveaux d'épargne d'un encadrement strict de l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Comme la majorité municipale s'y est engagée, elle n'augmentera pas les taux d'imposition jusqu'à la fin du mandat afin de ne pas aggraver la pression fiscale pesant sur les ménages.

Afin de préserver les équilibres financiers et de poursuivre prudemment le programme d'investissement, un recours prévisionnel à l'emprunt s'avère nécessaire en fonction notamment du déroulement du programme d'investissement.

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'adopter le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - o Section de fonctionnement : 21 470 000 €
 - o Section d'investissement : 12 127 965 €
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5%.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.